

Rapport de la commission de gestion 2022-2023 sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2022.

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues conseillères et conseillers communaux.

La Commission de Gestion (COGE) est composée des personnes suivantes :

Lionel Vassaux : Président
Fabien Baumann : Rapporteur
Pascal Maeder : Membre
Gurvan Burnier : Membre
Nicolas Quirici : Secrétaire

La COGE a bien reçu, conformément au règlement du Conseil Communal de Cudrefin, le rapport de la Municipalité sur la gestion 2022, ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Les comptes détaillés et le rapport de révision établis par Fiprom SA étaient à disposition.

L'analyse des comptes a été réalisée à la suite de deux séances de la COGE et de recherches individuelles menées par ses membres. Les questions soulevées ont été transmises au boursier, Monsieur Florian Metraux et au Syndic, Richard Emmenegger. Lors d'une séance, ils ont répondu à ces questions. La COGE les remercie pour leur disponibilité et leur transparence.

Pour l'essentiel, la COGE a accompli sa tâche selon les modalités définies à l'article 91 du règlement communal (et selon Art. 93b et suivant la loi du 28 février 1956 sur les communes ; Art 34 et 35 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes).

Concrètement, elle a procédé à l'examen de la gestion des comptes par sondage.

Elle a notamment :

- a) Procédé à un pointage par sondage des écritures, aussi bien des recettes que des dépenses en les comparant aux pièces justificatives,
- b) Vérifié l'existence et l'exactitude des éléments figurant au bilan,
- c) Vérifié l'utilisation des crédits d'investissement et des subventions,
- d) Vérifié le respect des amortissements légaux des investissements obligatoires amortissables,
- e) Vérifié l'affectation du produit des taxes et des contributions de remplacement.

La COGE liste les quelques observations ci-dessous qu'elle souhaite voir prises en compte par la Municipalité pour l'exercice 2023 et les suivants.

Nous avons analysé les comptes et il s'est avéré que l'ensemble était plus clair et plus transparent que les années précédentes. En effet il est plus facile de trouver les éléments que l'on cherche. Le détail par poste est plus riche et la vue d'ensemble est donc facilitée. Grâce à cette meilleure clarté nous pourrions par exemple connaître les coûts d'énergie des bâtiments communaux séparément ce qui nous permettra de faire des analyses plus précises pour les prochains exercices. Cependant cette année est une année de transition et il faudra attendre une année ou deux pour que l'ensemble soit harmonisé. La COGE a remarqué plusieurs postes où la différence avec le budget était grande mais pour la plupart des cas il s'agit justement de déplacement et ou de création de nouveaux détails.

La COGE a noté que les nuitées à Cudrefin ont du succès pendant les mois d'été. Elle a relevé que les mobilhomes installés au camping sont très prisés. Les lits disponibles pour le tourisme dans notre commune sont rares et la COGE a donc proposé à la Municipalité d'étudier une solution pour ajouter un ou deux mobilhome au camping afin de répondre à la demande et générer des recettes.

Toujours concernant le camping, nous notons que la buvette du Castor nous rapporte de l'argent et non le contraire. La solution de le louer est donc la bonne.

Comme l'année dernière la COGE a relevé qu'au niveau de l'épuration les coûts sont toujours énormes. En effet comme tout le monde le sait déjà notre STEP n'est pas toute jeune et demande un entretien régulier qui coûte cher à notre commune. Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier le dossier et de trouver une solution pour financer ces frais qui augmentent d'année en année. Il faut anticiper et suivre de près la situation pour éviter les mauvaises surprises.

Le dernier point relevé par la COGE concerne l'augmentation de la taxe poubelle. Nous pouvons nous apercevoir que le compte se boucle avec un large bénéfice, cela prouve que cette augmentation a été trop forte et qu'il aurait été préférable de faire une augmentation par palier et éviter de doubler la taxe d'une année à une autre. Nous demandons donc à la Municipalité que des calculs plus précis soient effectués les prochaines années pour les futures modifications ou augmentations de taxes.

La COGE a passé en revue les remarques de l'exercice précédent et a constaté que la Municipalité, pour la plupart, en a tenu compte. De plus, la COGE remercie la Municipalité pour son rapport de la gestion de l'exercice 2022 qui lui a été d'une grande utilité.

En conclusion, la Commission de Gestion propose au Conseil Communal d'accepter les comptes 2022.

Cudrefin, le 11 juin 2023

Commission de Gestion de Cudrefin

Lionel Vassaux

Pascal Maeder

Fabien Baumann

Gurvan Burnier

Nicolas Quirici